

Monsieur LABORIE André.
Né le 20 mai 1956 A Toulouse
Nationalité française.
Demandeur d'emploi.
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-14-29-21-74.
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr
Mon site : <http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 18 avril 2015

PS : « *Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT* ». « **En attente d'expulsion** »

Madame le Commandant.
Brigade de Gendarmerie de Saint Orens.
Avenue de Gameville.
31650 Saint Orens.

Objet : Plainte complémentaire à votre enquête préliminaire ouverte en votre unité de gendarmerie dont mon audition du 20 août 2014 PV : N° 05663.

- Soit à l'encontre de Monsieur TEULE Laurent demeurant au N° 51 chemin des Carmes à Toulouse.

Lettre recommandée N° 1A 112 404 8343 0

Madame,

Par la présente je vous apporte un complément d'information concernant Monsieur TEULE Laurent.

Je suis au regret madame de vous l'envoyer par lettre recommandée, c'est ma seule preuve juridique de ma saisine.

Nouvelle saisine sur le fondement 434-1 du code pénal.

[Article 434-1 et suivant du code pénal](#)

Le fait, pour quiconque ayant connaissance d'un crime ou d'un délit dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets, ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes ou délit qui pourraient être empêchés, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

Récapitulatif des plaintes contre TEULE Laurent auprès de votre brigade de gendarmerie.

- En date du 12 août 2014 dont enquête préliminaire ouverte le 20 août 2014.
- En date du 4 septembre 2014
- En date du 29 novembre 2014.
- En, date du 22 mars 2015

Il est à préciser qu'avant la plainte du 12 août 2014, de nombreuses plaintes avaient été déjà été déposées.

- **Certes que vous ne pouvez être la responsable.**

Que par le fait de ne pas poursuivre ou ouvrir une quelconque enquête, les faits se sont aggravés de jour en jour, Monsieur TEULE Laurent continuant à agir délictueusement pour tromper différentes autorités.

Par le fait de l'absence de poursuite à l'encontre de Monsieur TEULE Laurent, celui-ci continu à ce jour ses escroqueries, abus de confiance par dénunciations calomnieuses et pour des faits de récidives portant préjudices aux intérêts de Monsieur et Madame LABORIE, de ses ayant droit, à notre justice, à notre république, à vous-même.

- ***Certes que Monsieur TEULE Laurent n'agit pas seul mais est bien l'instigateur des procédures.***

A ce jour je dépose un complément de plainte contre Monsieur TEULE Laurent pour :

I / L'escroquerie : « ou tentative » *Faits qui sont réprimés par les articles 313-1 ; 313-2 ; 313-3 313-4 et 132-16 du code pénal.*

II / L'abus de confiance : « ou tentative » *Faits qui sont réprimés par les articles 314-1 ; 314-2 ; 314-3 ; 314-4 et 132-16 du code pénal.*

III / Dénunciations calomnieuses : *Faits réprimés par l'article 226-10 du code pénal par la loi N° 2010-769 du 9 juillet 2010 - article16*

Que les trois délits sont réunis dans un même acte, une seule volonté de Monsieur TEULE Laurent, de détourner la sommes **de 158.000 euros** au préjudices de la SCP d'huissiers FERRAN ayant été assignée en justice le 16 janvier 2015 et pour lui faire une pression à ne plus signifier des actes rédigés par Monsieur LABORIE André.

Soit il vous est joint l'assignation qui m'a été portée à ma connaissance **par l'appel en cause en date du 8 avril 2015.**

Soit il vous est joint mes conclusions reconventionnelles relatant les délits poursuivis.

Et pour une assignation rédigée en janvier 2015 à la demande de Monsieur TEULE Laurent signifiée le 16 janvier 2015 après mes différentes plaintes qui n'ont pas été suivies d'effet.

Vous pourrez que constater **l'intention** de Monsieur TEULE Laurent à vouloir porter une nouvelle fois préjudices autant à l'encontre des intérêts de Monsieur et Madame LABORIE qu'à ceux de la SCP d'huissiers FERRAN 18 rue tripière à Toulouse.

- *Soit tous ses agissements interviennent activement de la part de Monsieur TEULE Laurent après ma plainte du 12 août 2014 dont a été reconnu après vérification des pièces en son procès-verbal de la violation de notre domicile par voies de fait depuis le 27 mars 2008 et constitutif d'un délit continu.*

Agissements de Monsieur TEULE Laurent qui continuent suite au refus des autorités de police de gendarmerie, autorités compétentes du parquet de faire cesser de tels troubles à l'ordre public.

- *Soit les nouveaux agissements de Monsieur TEULE Laurent qui constituent de nouveaux délits.*

Soit par l'absence de sanction et de poursuite à son encontre, il continu à porter de faux éléments dans ses écrits dont toutes les preuves contraires ont déjà été fournies et jointes à la plainte du 12 août 2014.

- *A ce jour des éléments nouveaux et complémentaires à l'enquête du 20 août 2014.*

Monsieur TEULE Laurent continu autant à mon encontre qu'à l'encontre de la SCP d'huissiers de porter préjudices en ses écrits en sa page N° 12 :

- *Que l'acte de propriété de Monsieur et Madame LABORIE produit par l'huissier de justice est un faux et usage de faux car il a été tronqué.*

Soit les mêmes agissements de Monsieur TEULE Laurent que dans sa plainte du 13 décembre 2013 rédigée par son avocat Maître TEULE Laurent dont j'ai été entendu le 22 mars 2015 par la gendarmerie et dans le seul but de faire obstacle à la plainte du 18 novembre 2013 en votre possession.

Dont dernière plainte qui vous a été communiquée de ma personne contre ces derniers et pour dénonciations calomnieuses après que la véracité des faits calomnieux soulevés par Monsieur TEULE Laurent qui n'existaient pas soit plainte du 22 mars 2015 déposée.

- *Soit plainte du 22 mars 2015 portés à votre connaissance par lettre recommandée.*

Que de tels agissements sont préjudiciables à Monsieur LABORIE André car par jugement correctionnel du 12 janvier 2015 j'ai été condamné à 3 mois de prison ferme à la demande de

Monsieur TEULE Laurent, Monsieur REVENU, Madame HACOUT, dans le seul but de faire obstacles aux faits reconnus par votre unité de gendarmerie en date du 20 août 2014.

Alors qu'une plainte avait été déposée le 29 novembre 2014 à votre unité de gendarmerie pour dénonciation calomnieuses avec toutes les preuves fournies.

Soit par de fausses informations portées par l'avocat de Maitre GOURBAL agissant à la demande de Monsieur TEULE Laurent qui verse de fortes sommes d'argents comme vous pouvez le constater dans son assignation dont il en demande le remboursement en tentant une opération suicide envers la SCP d'huissier FERRAN.

- ***Dont je m'en explique d'un réel trafic d'influence par les sommes d'argents versées et des décisions contraires à la réalité.***
- ***Soit les mêmes agissements à ce jour pour détourner aux préjudices de la SCP d'huissiers FERRAN la somme de 158.000 euros.***

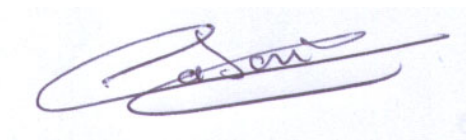
Je vous demande de prendre ces nouveaux éléments en considération et vous demande d'intervenir à réception, de prendre des mesures pénales conservatoires avant que cette affaire ne s'aggrave encore plus par de nouveaux agissements de Monsieur TEULE Laurent.

Ainsi que je réitère ma demande de faire cesser ce trouble à l'ordre public que constitue l'infraction continue de violation de notre domicile, de notre propriété au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens et comme relevé en son procès-verbal du 20 août 2014.

Je reste à votre disposition et à celle de la justice pour toutes informations utiles à la manifestation de la vérité.

Dans cette attente, je vous prie de croire Madame le commandant de gendarmerie à ma parfaite considération et à l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André



Pièces complémentaires jointes :

- « **Mon appel en cause** » Assignation délivrée à la SCP d'huissiers FERRAN à la demande Monsieur TEULE Laurent dont les écrits sont constitutifs des délits poursuivis dont plainte.
- Conclusions reconventionnelles devant le T.G.I d'Albi justifiant et caractérisant les délits poursuivis dont bordereaux et pièces jointes.

- Procès-verbal de constat du 10 août 2011
- Les formalités postérieures au jugement d'adjudication.
- Plainte à l'encontre de la SCP avocats inexistence du jugement d'adjudication.
- Action en résolution du 9 février 2007.
- Courrier du 9 mars 2007 de la SCP d'huissier RAIMOND LINAS, justifiant de la non signification du jugement d'adjudication.
- Sommation interpellative d'huissier en date du 20 janvier 2009 justifiant que le montant de la quittance n'a pas été consigné à la CARPA.
- Sommation interpellative d'huissier en date du 20 janvier 2009 justifiant que le montant de l'adjudication a été seulement consigné le 12 avril 2007.
- Confirmation par la greffière en son courrier du 26 janvier 2009 que les montants des frais doivent être consignés à la CARPA.
- Plainte contre la Préfète GAELLE BAUDOIN suite aux agissements de Monsieur TEULE Laurent.

PS : Toutes les autres pièces sont en votre possession, jointes à la plainte principale du 12 août 2014 dont procès-verbal d'enquête préliminaire le 20 août 2014.